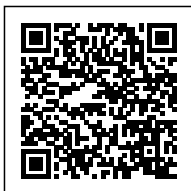


# CORONAVIRUS - COVID-19 : LE FONCTIONNEMENT DE NOS PERMANENCES - TÉLÉPHONE 03 62 02 11 15.

**Categories:** [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Fonctionnement ADC France](#), [Les conseils](#)

**Tags:** [Actualités](#), [Conseils](#)



Nos bénévoles reçoivent les consommateurs dans les villes de Lunéville, Varangéville, Pont-à-Mousson, Bar le Duc, Golbey, Vittel et Nancy.



Nous avons créé une cellule de crise. Vous pouvez nous joindre au **n° vert 03 62 02 11 15 (gratuit)**

qui concerne, Pont à Mousson, Lunéville, Golbey, Vittel et Varangéville. Le n° de Bar Le Duc est le **03 29 75 90 21**

Au vu de l'évolution de la situation actuelle, **les permanences physiques réalisées dans des lieux gérés ou mis à disposition de l'association sont suspendues à [l'exception de GOLBEY](#).**

Pour cette antenne, il vous est demandé de téléphoner au 03 62 02 11 15 pour prendre rendez-vous.

Cette fermeture concerne évidemment Nancy. Elles reprendront dès que possible.

Pour les consommateurs qui souhaitent rencontrer nos bénévoles, il suffit de nous faire un courrier simple avec la copie de vos documents et de nous les adresser à :

**ADC France**

**3 Rue Guerrier de Dumast**

**54000 NANCY**

Nous vous recontacterons rapidement après réception de ceux-ci pour faire le point avec vous.

Vous pouvez contacter notre antenne de Bar Le Duc par téléphone au **03 29 75 90 21** en laissant un message. Vous serez recontacté rapidement. Vous pouvez aussi laisser un mail à [barleduc@adcfrance.fr](mailto:barleduc@adcfrance.fr)

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse mail [contact@adcfrance.fr](mailto:contact@adcfrance.fr) ou par téléphone au **03.62.02.11.15** ( gratuit )

Par contre, il est demandé de ne pas joindre de pièces à vos mails. Nous ne travaillons pas sur écran.

L'association, avec 3253 adhérents au 31/10/2020, a une bonne situation financière. Nous traverserons cette crise aigüe sans souci autre que de bien gérer la relation avec vous. Nous ferons en sorte que la disparition de ces permanences ne nuisent pas à la défense de vos intérêts.

Ce message sera modifié en fonction de l'évolution de la situation. Mais nous continuerons à agir et à vous aider car malheureusement, les litiges ne vont pas disparaître avec le virus...

Pour finir cet article vous trouverez le fonctionnement de notre cellule de crise :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/covid-19-coronavirus-notre-cellule-de-crise/>

Cordialement

Guy GRANDGIRARD

Président ADC France

